

Mobilisation du mardi 29 septembre La CFTC Ville de Paris appelle à la grève

GEL DU POINT D'INDICE, NON-RENOUVELLEMENT DE LA GIPA BAISSSE DE LA REMUNERATION DES ARRETS MALADIE, MAINTIEN DU JOUR DE CARENCE...

ET DEMAIN ?

L'État ne répond pas à l'urgence sur la rémunération du travail.

La Cour des comptes envisage la masse salariale publique comme une source majeure d'économies !!!

Nos dépenses ne cessent d'augmenter.

Nos rémunérations ne font que s'affaiblir.

De nombreux agents se rapprochent du SMIC.

La **CFTC Ville de Paris** appelle à la mobilisation ce **mardi 29 septembre** pour interpeler l'Etat et la Ville de Paris sur la dégradation de la fonction publique.

C'est à l'État, à la Ville de Paris et à ceux qui dirigent les entreprises d'organiser au nom de la justice sociale une meilleure répartition des richesses pour que chacun puisse vivre dignement de son travail avec une rémunération juste.

C'est à l'État d'augmenter le point d'indice et de faire voter des lois sociales plus protectrices des travailleurs.

C'est à la Ville de Paris de revoir sa politique de rémunérations pour augmenter les primes (IFSE, CIA, primes d'encadrement, de « faisant fonction » et autres ...), déprécariser (les contractuels et les vacataires), favoriser les promotions (ratios



promus promouvables à 100 % pour tous) et **renforcer sa politique sociale : diminuer le coût des repas** (augmentation de la subvention à l'ASPP), **favoriser les loisirs** (augmentation de la subvention à l'AGOSPAP), **augmenter la protection sociale** (complémentaire santé et prévoyance) en **élevant sa participation**.

Non au pouvoir d'achat en baisse !
Non au travail qui ne paie plus assez !

Mobilisons-nous massivement
Mardi 29 septembre : 100% de grévistes !
Même une heure compte

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, chacun, chacune, peut se déclarer gréviste sur son lieu de travail. Même 1 heure !

Exemple de retenue pour un salaire net de 1 800 € : 1 heure = 1/210e de retenue = ~ 8,5 € ; 1 heure 45 minutes = 1/120e de retenue ; 1/2 journée = 1/60e de retenue ; 1 jour = 1/30e de retenue sur salaire.

Se déclarer gréviste, c'est choisir de s'exprimer, de se faire entendre et d'augmenter le poids de la mobilisation car chaque gréviste compte.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

